



# Les abolitions de l'esclavage

## Vœu du Conseil municipal de Saint-Pierre, 23 mai 1848.

« Considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclave;

Le Conseil municipal de Saint-Pierre prie, à l'unanimité, M. le Gouverneur de décréter immédiatement l'abolition complète de l'esclavage à la Martinique.

St.-Pierre, le 23 mai 1848.

Signé: Hervé (maire de Saint-Pierre), Pory-Papy, Cordier, Ithier, Sauvignon, Rufz, Paul Rufz, Meynier, Rélion, Gastel, E. Brafin, Rémy Néris, A. Agnès, V. Cochinat, R. Martineau, A. Berne, T. Raynal, A. Thomas, Sinson, Saint-Albin.

M. le Gouverneur vient de convoquer le conseil privé pour ratifier cette décision. »

*Courrier de la Martinique, 24 mai 1848.*